

[Dispositif accompagnement

Le public

Le CSI s'adresse aux **enfants et adolescents de 0 à 25 ans** habitant en Île-de-France, après une lésion cérébrale acquise (traumatisme crânien, tumeur cérébrale, AVC, encéphalite...).

Comment en bénéficier ?

Lors d'une consultation externe aux HPEVM, **un médecin du service des pathologies neurologiques acquises responsable du suivi de l'enfant ou du jeune adresse une demande au CSI** après accord de la famille ou du jeune adulte.

Quelles sont les modalités ?

- sur rendez-vous uniquement,
- une **approche individualisée et globale**,
- des **contacts et rencontres réguliers** avec les professionnels du CSI,
- des **actions** pour atteindre les objectifs déterminés conjointement,
- des **déplacements** selon le besoin évalué.

Quel déroulement ?

- le CSI **conseille, oriente, accompagne** dans le projet de vie,
- l'**engagement de la famille et du jeune** ainsi que la participation aux rendez-vous permet sa mise en œuvre,
- il ne dispense pas de soin,
- un entretien d'accueil est proposé durant lequel les **membres de l'équipe et le coordinateur sont rencontrés** :
 - afin de **recueillir vos besoins et attentes**,
 - pour **déterminer les objectifs** d'accompagnement et d'intervention.

- suite à cet accueil, un **référént est désigné** au sein de l'équipe pour être l'interlocuteur privilégié tout au long de l'accompagnement,
- le document individuel d'accompagnement (DIA) reprend les attentes du jeune et de sa famille. Il indique le **cadre et les premiers objectifs de l'accompagnement**,
- par la suite, un **projet personnalisé** (PP) est co-construit élaboré avec le jeune et sa famille.

Une équipe pluridisciplinaire

Deux équipes pour vous accompagner :

- une **équipe enfant accompagne les plus jeunes** jusqu'à la classe de 4^e,
- une **équipe adolescent, jeune adulte** s'occupe des plus grands à partir de la classe de 3^e.

Composition de chacune des équipes

- assistant social,
- coordinatrice,
- éducateur spécialisé ou de jeunes enfants,
- ergothérapeute,
- médecin (MPR / pédiatre),
- orthophoniste,
- psychologue spécialisé en neuro-psychologie,
- secrétaire médicale.